



## SYMPOSIUM CFDD

## Production et consommation durables : une responsabilité commune

**Le 24 avril 2002, le CFDD a organisé le symposium "Production et consommation durables : une responsabilité commune". Plus de deux cent participants ont assisté aux allocutions du directeur d'EPE, M. Van Ermen, du commissaire européen, M. Busquin, du président du CFDD, M. Rombouts et du Premier Ministre M. Verhofstadt. Theo Rombouts a présenté l'avis reprenant les 10 priorités du Sommet Mondial sur le Développement Durable au Premier Ministre Guy Verhofstadt, dont le discours de clôture a été particulièrement enthousiaste. Quatre workshops ont en outre été organisés dans le cadre desquels cinq projets concrets de collaboration entre stakeholders ont été présentés et discutés. Le CFDD se basera sur les conclusions de ces workshops pour élaborer un avis demandé par le Premier Ministre lors du symposium.**

Monsieur Van Ermen est directeur de EPE, *European Partners for the Environment*. Ce forum multi-stakeholder réunit des membres du monde entier et est spécialisé dans la création de partenariats en faveur du développement durable. Raymond Van Ermen a rappelé qu'il est important de continuer à développer des partenariats entre les trois principaux acteurs que sont les autorités, les entreprises et la société civile. Cette

dernière est fréquemment négligée dans les partenariats actuels. Selon l'orateur, ce partenariat tripartite doit mener à un développement durable pour chacun, c'est-à-dire tant pour les populations du Nord et du Sud que pour les générations actuelles et futures. Ce partenariat doit en outre déboucher sur un développement durable et humain, c'est-à-dire un développement durable sur les plans économique, relationnel, éthique, philosophico-religieux et culturel.

Car selon Raymond Van Ermen, le développement durable ne conquerra les cœurs que lorsque nous aurons réussi à faire du développement durable le paradigme d'une nouvelle société d'abondance, une abondance de qualité de vie et de bonheur. Chaque acteur doit être encouragé à mettre en œuvre tout son potentiel afin d'atteindre cet objectif.



*Selon le Premier Ministre, le concept de développement durable est réellement révolutionnaire*

### Les dix priorités du Conseil pour le gouvernement belge

#### *Le cadre politique fédéral du développement durable*

1. Réaliser l'intégration des trois piliers du développement durable
2. Utiliser le développement durable comme cadre politique pour l'ensemble du gouvernement et des instances publiques
3. Renforcer la politique de développement durable par la participation sociale et par le renforcement des partenariats entre acteurs sociétaux

#### *La politique fédérale en matière de production et consommation durables*

4. Réaliser impérativement une rupture des tendances actuelles en matière de politique énergétique et de mobilité
5. Tenir compte dans la politique intégrée de produits tant des aspects sociaux et économiques que des aspects écologiques

6. Promouvoir le développement durable par une information, une communication et une publicité adéquates
7. Assurer le financement du développement durable et de la production durable dans le tiers-monde

#### *La politique internationale de développement durable*

8. Dans la Communication de la Commission européenne pour le Sommet de Séville, fixer des objectifs clairement définis, concrets et mesurables et établir le lien avec le volet interne de la politique de l'UE
9. Mesurer c'est savoir: reconnaître aux indicateurs leur rôle essentiel pour l'intégration du développement durable dans la politique européenne
10. Assurer une bonne gouvernance internationale pour le développement durable

Finalement, Raymond Van Ermen a souligné l'importance de créer des partenariats susceptibles d'être présentés, lors du Sommet mondial de Johannesburg, comme des résultats de Type 2. Il s'agit ici pour lui de partenariats qui soient de préférence internationaux et au sein desquels les *stakeholders* du Sud puissent jouer un rôle de leaders. Ces résultats de Type 2 ne peuvent en aucun cas remplacer les résultats de Type 1, c'est-à-dire des engagements politiques pris par les autorités, mais ils doivent les compléter.

### Workshops

Les cinq projets-*stakeholders* présentés étaient les suivants : Ethibel (certification d'entreprises en concertation avec des *stakeholders*), Kauri (collaboration (Nord-Sud) entre entreprises et ONG), la Convention Collective sur le développement durable chez L'Oréal-Librumont, Rise (Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement) et le Forum Sécurité Alimentaire (une plateforme de concertation entre les différents maillons de la chaîne alimentaire). La communication entre les différents partenaires et à l'égard du grand public, une plus grande transparence de la part des *stakeholders*, la recherche de compromis accep-

tables et la complémentarité sont apparues comme indispensables au bon fonctionnement de tout partenariat dans le domaine du développement durable. Etant donné que le développement durable est une question d'intérêt général, le rôle des autorités et de la législation ne peut en aucun cas être oublié. Les partenariats sont complémentaires aux engagements politiques et à la politique en matière de développement durable.

### Un développement durable « actif »

Le président du CFDD, Theo Rombouts, a présenté les 10 priorités du conseil au Prince Philippe, au Premier Ministre Verhofstadt, au Secrétaire d'Etat Deleuze et aux participants.

Le Premier Ministre a, quant à lui, prononcé un discours de clôture enthousiaste. Il n'a pas répondu explicitement aux priorités du Conseil, mais a souligné le fait que la Belgique est pratiquement encore à l'heure actuelle le seul pays d'Europe à disposer des moyens politiques et institutionnels propres à lui permettre d'enregistrer de véritables progrès en matière de développement durable. Le palmarès convenable de la Belgique dans

ce domaine n'est pas seulement l'œuvre de ses gouvernements successifs, mais également de tous les partenaires représentés au sein du CFDD, selon le Premier Ministre.

Il est clair que les défis à relever dans le domaine du développement durable sont encore très nombreux. Une synergie est nécessaire entre les trois piliers du développement durable. Le Premier Ministre Verhofstadt a utilisé le pont comme métaphore. Pour pouvoir parler d'une politique en matière de développement durable, il ne suffit pas de se concentrer sur le renforcement des trois piliers : ceux-ci doivent véritablement devenir les supports du pont qui les relie. Chaque décision politique doit tenir compte à la fois des piliers économique, social et écologique.

Le Premier Ministre a également déclaré qu'au cours des dix prochaines années, les autorités devront veiller à porter l'aide au développement à 0,7% du PNB, à financer les charges des pensions et à ce que les objectifs de Kyoto soient atteints. Elles devront également contribuer financièrement au passage à une « *low carbon economy* ». Selon le principe de la « responsabilité partagée mais différenciée », tous les acteurs de la société civile doivent jouer leur rôle (cf. l'Etat-providence actif). Le Premier Ministre entend aboutir à un développement durable, qui profiterait à tous et ne nuirait à personne. C'est ainsi que naît un développement durable « actif »

Les deux objectifs prioritaires de l'UE pour Johannesburg, lutte contre la pauvreté et production et consommation durables, doivent ainsi être plus rapidement atteints. Finalement, le premier ministre Verhofstadt espère que lors du Sommet mondial de Johannesburg, des décisions importantes seront prises pour l'avenir de tous. Il a souligné l'importance des partenariats, en particulier entre le Nord et le Sud. ■



Le symposium 'Production et consommation durable: une responsabilité commune' a réuni plus de deux cent participants

## AVIS

*Lors de l'assemblée générale du CFDD qui s'est tenue le 16 avril, quatre nouveaux avis ont été approuvés. L'avis concernant les indicateurs de développement durable et l'avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg sont des avis résultant d'initiatives propres, adressés à tous les membres du gouvernement fédéral. L'avis sur les substances et préparations dangereuses (transposition de quatre directives) et l'avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits répondent aux demandes d'avis formulées par la Ministre Aelvoet.*

Les différents groupes de travail du conseil ont participé à l'élaboration de l'« avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg ». Cet avis contient dix priorités présentées au gouvernement belge (voir encadré p. 1). Dans cet avis, le conseil met en lumière ce que la Belgique peut faire elle-même. Le CFDD est en effet convaincu que la Belgique pourra prendre la parole avec plus d'autorité sur la scène internationale, lorsqu'elle aura elle-même appliqué les normes de Rio.

Le Conseil plaide en faveur d'un développement durable en tant que cadre pour la mise en œuvre de toute la politique du gouvernement et d'un renforcement de la participation de la société civile à cette politique. En outre, l'avis vise surtout la production et la consommation durables. Enfin, le CFDD formule dans cet avis une série de propositions relatives à la politique de l'Union européenne et à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance sur le plan international. Le Conseil incite le gouvernement belge à intégrer ces propositions dans sa prise de position politique en prévision de Johannesburg.

### Indicateurs

Le CFDD est d'avis qu'il existe en Belgique un bon potentiel de recherche en matière d'indicateurs et que différentes initiatives ont déjà

été prises. Le Conseil estime toutefois qu'une série de circonstances entravent le développement effectif d'indicateurs nationaux de développement durable. Ce dernier n'est pas encore suffisamment intégré dans les différentes priorités politiques ; les efforts actuels portent surtout sur les indicateurs économiques. La structure institutionnelle de la Belgique a pour conséquence que les trois piliers du développement durable (économique, social et écologique) relèvent de la compétence d'autorités différentes. En conséquence, les méthodes utilisées par les producteurs institutionnels d'indicateurs divergent. De surcroît, il n'existe à ce jour aucune instance ou institution chargée de la coordination d'une liste d'indicateurs de développement durable. Enfin, le conseil estime que l'élaboration et le choix d'indicateurs ne se font pas toujours de manière transparente. Neuf pistes de réflexion sont développées dans l'avis en vue d'améliorer la situation actuelle en matière d'indicateurs.

### Substances et préparations dangereuses

L'avis sur les substances et préparations dangereuses a trait à la transposition de quatre directives européennes dans la législation belge. Il s'agit de directives concernant la classification, l'emballage et les caractéristiques des substances et préparations dangereuses. A l'exception de quelques remarques

concernant le fond et la forme, le Conseil marque son accord avec les projets d'AR proposés en vue de la transposition de ces directives en législation nationale belge. Les membres du Conseil demandent toutefois que la Belgique plaide auprès de l'Union européenne pour une réglementation, par règlement européen, de la problématique des substances et préparations dangereuses dans son ensemble. Dans le cas où ceci s'avérerait impossible, la coordination des textes au niveau belge reste pertinente.

### Normes de produits

Le Conseil a évalué l'avant-projet de loi portant modification de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables, et la protection de l'environnement et de la santé.

Le Conseil partage quelques propositions de l'avant-projet. Par exemple, il trouve que le ministre compétent doit pouvoir prendre des mesures provisoires si les produits présentent un danger sérieux et imminent pour l'environnement. Mais le Conseil souhaite ajouter que le ministre compétent doit disposer de ce même pouvoir si les produits constituent un danger pour la santé publique.

Ensuite, l'avis se partage en différents points de vue sur lesquels les membres n'ont pu atteindre le consensus. Ainsi, il existe différents points de vue concernant l'extension du champ d'application de la loi à autres catégories de produits, les AR à délibérer en Conseil des Ministres, quelques aspects des accords sectoriels, l'approche de la programme de réduction des pesticides et les conseils à consulter.

## GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum : ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

Le groupe de travail *énergie et climat* prépare un avis sur la mise en œuvre en Belgique des mécanismes de flexibilité, dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la proposition de directive européenne sur un marché de permis d'émissions au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, ce groupe de travail formulera également un avis sur la facturation du charbon et du gasoil de chauffage.

Le groupe de travail *stratégies de durabilité* traite la demande du Premier Ministre Verhofstadt sur un (deuxième) avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg. Cet avis portera sur les partenariats. En outre le groupe

de travail prépare à la demande du Secrétaire d'Etat Deleuze une Table Ronde sur le Sommet de Johannesburg.

Le groupe de travail *relations internationales* prépare des avis relatifs aux notes stratégiques dans le cadre de la coopération au développement belge directe bilatérale. Le groupe de travail prépare à la demande de la ministre Neyts également les consultations sur le *Doha Development Agenda*.

Le groupe de travail *normes de produits* travaille sur trois avis. Un avis sur la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans les produits utilisés pour la retouche des véhicules et dans les peintures et vernis de décoration, un avis concernant la dénomination, les caractéristiques et la teneur en soufre du gasoil de chauffage, ainsi qu'un avis sur les grandes lignes du Plan directeur politique de produits et environnement.

Le groupe de travail *sensibilisation et communication* a procédé à une sélection d'initiatives d'organisations sociétales en matière de développement durable. Ces initiatives seront communiquées à la presse dans le cadre du Sommet de Johannesburg. Le groupe de travail étudiera également les résultats de la deuxième enquête sociale en matière de développement durable.

Le groupe de travail *recherche scientifique* travaille, dans le prolongement de l'avis « indicateurs de développement durable », à la préparation d'un avis concernant la participation sociale dans le choix des indicateurs structurels de l'Union européenne. Ce groupe de travail démarrera ensuite la préparation d'un avis sur le Plan d'action environnement et santé. ■

## NOUVEAUX AVIS

L'Assemblée générale du 16 avril 2002 a approuvé les avis suivants:

- Avis sur les indicateurs de développement (avis 2002-03);
- Avis sur un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux normes de produits (avis 2002-04);
- Avis sur les substances et préparations dangereuses. Transposition de quatre directives (avis 2002-05);
- Avis préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (avis 2002-06).

Vous pouvez obtenir ces avis auprès du secrétariat du CFDD. Toutes les publications sont aussi disponibles sur le site du Conseil (<http://www.frdo-cfdd.be/>).



CFDD  
Conseil Fédéral du Développement Durable  
rue des Aduatiques 71-75  
B-1040 Bruxelles  
Téléphone : +32-2-743 31 50  
Fax : +32-2-743 31 59  
E-mail : [mail@frdo-cfdd.be](mailto:mail@frdo-cfdd.be)  
Site web : <http://www.frdo-cfdd.be>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de *CFDD Info* avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.  
Editeur responsable: Catherine Mertens